

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOUL représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 007-152/11/CC

■ Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme pour le réaménagement complet de la mezzanine Saint-Charles
MMT 11/5995/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le nouveau contrat pour l'exploitation des transports publics urbains, exécutoire depuis le 1^{er} janvier 2011, a rationalisé la relation entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la Régie des Transports de Marseille dans le domaine de la gestion des biens et des investissements.

Dans le cadre de l'ancien contrat, Marseille Provence Métropole versait à la régie des Transports de Marseille une contribution annuelle forfaitaire d'investissement.

Aujourd'hui le nouveau contrat classe en 2 catégories (A et B) les biens dédiés au réseau de transport urbain et précise leurs modalités de financement.

Les biens de catégorie A correspondent aux investissements majeurs de type matériel roulant ferroviaire ou infrastructure métro. Ils sont financés par Marseille Provence Métropole et relèvent du budget annexe transport.

Les biens de catégorie B correspondent aux biens dont la maintenance impose une forte réactivité (Bus, BHNS, escaliers mécaniques...). Ils sont financés par la Régie des Transport de Marseille.

Sur ce fondement, la Communauté urbaine et la Régie des Transports de Marseille ont convenu d'un plan pluriannuel prévisionnel d'investissements. Dans le cadre de ce plan il est notamment prévu le réaménagement complet de la mezzanine Saint Charles.

En conséquence il est proposé au Conseil de Communauté de créer une autorisation de programme « Métro – Réaménagement complet de la mezzanine Saint Charles », à hauteur de 1 554 800 euros et de l'affecter à l'opération ainsi créée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

**Sur le rapport du Président,
Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011**

Considérant

- Que la mezzanine Saint Charles n'est plus adaptée aux contraintes d'exploitation et nécessite un réaménagement complet susceptible d'améliorer la conformité, la capacité d'exploitation (accueil, vente automatique et validation) et permettre la mise à disposition de nouveaux services.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées, la création de l'opération « Métro – Réaménagement complet de la mezzanine Saint Charles » et l'affectation à l'opération ainsi créée, d'une autorisation de programme pour un montant estimé de 1 554 800 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe Transports, section investissement de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au titre des exercices suivants :

2011 : 239 200 euros

2012 : 717 600 euros

2013 : 598 000 euros

Sous-Politique C210, Nature 2031 et 2315 et Fonction 815 .

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI